

Collaborer au service de la culture scientifique francophone : l'Agence Universitaire de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie signent un accord-cadre

Le 5 juin 2026 | L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ont signé ce jour un accord-cadre de coopération, marquant une étape importante dans le renforcement des liens entre le monde académique et parlementaire. Pour les trois prochaines années, les deux organisations s'engagent à mener conjointement des actions de coopérations pour le développement d'une culture scientifique francophone respectueuse de la diversité culturelle et linguistique. Cinq premiers domaines de coopération ont d'ores et déjà été identifiés.



Signature de l'accord-cadre par Mme Amélia Lakrafi, Déléguée Générale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et Prof. Slim Khalbous, Recteur de l'AUF

Cet accord-cadre traduit une volonté commune de faire converger deux univers complémentaires : l'excellence académique et la gouvernance démocratique. En unissant leurs réseaux, leur expertise et leurs ressources, l'AUF et l'APF entendent peser ensemble sur les grands enjeux de la Francophonie.

Cinq domaines de coopération prioritaires ont d'ores et déjà été identifiés :

- **Mobilité** : valoriser la mobilité dans l'espace francophone, notamment à travers le Programme International de Mobilité et d'Employabilité Francophone (PIMEF) de l'AUF, avec des participations croisées aux événements des deux institutions ;
- **Numérique** : concevoir des formations en ligne à destination des parlements francophones, en s'appuyant sur le réseau des Campus Numériques Francophones (CNF) de l'AUF et l'Institut parlementaire francophone de l'APF ;
- **Jeunesse** : ouvrir des collaborations entre les Clubs Leaders des Étudiants Francophones (CLÉF) de l'AUF et le Parlement Francophone des Jeunes (PFJ) de l'APF, afin de promouvoir la jeunesse francophone ;
- **Production de corpus législatifs** : bâtir un espace francophone du droit au service de la gouvernance démocratique, du développement durable, de l'égalité, de la diversité linguistique, et ainsi soutenir l'élaboration, la mise en cohérence et la diffusion de cadres juridiques francophones adaptés aux grands défis contemporains ;
- **Classement de Paris** : contribuer en partenariat à la mise en œuvre de cette initiative portée par l'AUF, visant à valoriser les établissements d'enseignement supérieur selon une approche multidimensionnelle intégrant performance scientifique, qualité de l'enseignement, impact sociétal, coopération internationale et degré d'usage de la langue française.

Cette liste n'est pas limitative : de nouveaux domaines de coopération pourront être mis en œuvre sur proposition de l'une ou l'autre des parties.

Une mise en œuvre et un suivi rigoureux

Chaque action de coopération fera l'objet de conventions d'application spécifiques, précisant les modalités pratiques, techniques et financières.

Un Comité de coordination, composé de deux représentants de chaque organisation, sera chargé d'assurer le suivi des actions prévues par l'accord-cadre. Il se réunira au moins une fois l'an afin de planifier et d'évaluer leur avancement.

À l'issue des trois premières années de cette coopération, la convention pourra être reconduite.

Premier chantier : la production d'un corpus législatif portant sur l'enregistrement des naissances et la reconnaissance des enfants sans identité

Illustration concrète de cette nouvelle coopération, l'APF a sollicité l'expertise des réseaux membres de l'AUF pour l'élaboration d'un corpus législatif consacré à l'enregistrement des naissances et à la reconnaissance juridique des enfants sans identité.

Choisis pour la pertinence de leur expertise dans ce domaine, des experts de la Conférence internationale des facultés de droit ayant en commun l'usage du français (CIFDUF) vont coordonner cette étude en collaboration étroite avec des chercheurs issus de cinq pays francophones pendant un an.

A propos de l'AUF

Créée en 1961, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) est aujourd'hui le premier réseau universitaire au monde avec plus de 1000 membres : universités, grandes écoles, et centres de recherche dans près de 120 pays.

Révéléateur du génie de la Francophonie scientifique à travers le monde, l'AUF est une organisation internationale à but non lucratif. Elle agit pour un meilleur développement des systèmes éducatifs et universitaires : « penser mondialement la francophonie scientifique et agir régionalement en respectant la diversité ».

www.auf.org

Contact presse | VERNEAU Aurélie – aurelie.verneau@auf.org - 01 44 41 18 38

A propos de l'APF

Créée en 1967, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est l'assemblée consultative de la Francophonie. Elle rassemble 99 adhérents issus des cinq continents, parmi lesquels des parlements nationaux, des organisations interparlementaires et des assemblées provinciales ou régionales partageant l'usage de la langue française.

L'APF œuvre en faveur de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains et du rayonnement de la langue française. Elle accompagne également les parlements francophones dans le renforcement de leurs capacités, la diplomatie parlementaire et la coopération interparlementaire. À travers ses actions, elle favorise le dialogue politique, le partage d'expertises et l'élaboration de réponses communes aux grands défis contemporains, notamment en matière d'éducation, de numérique, de développement durable, d'égalité femmes-hommes et de participation des jeunes à la vie démocratique.

<https://apf-francophonie.org>

Contact presse | Mehdi Lajnef – mlajnef@apf-fr.org – 01 40 63 91 75